

Session Plénière du 23 Juillet 2021

Vœu présenté par le groupe Rassemblement National & Allié

Eoliennes : Respectons les avis des populations concernées et des élus locaux.

Jeudi 17 juin 2021, Le Président du Conseil Régional du Centre – Val de Loire a indiqué lors d'un débat sur TV Tours être « *contre le fait qu'on impose des éoliennes à des territoires qui n'en veulent pas* ».

François Bonneau a ajouté « *ce n'est pas acceptable que des sociétés viennent négocier avec des propriétaires fonciers pour implanter des éoliennes sur des endroits non choisis par les élus ou par la population, c'est quelque chose de fondamental* ».

En contradiction avec la volonté du Président de la région Centre – Val de Loire, les projets d'éoliennes se multiplient dans notre région sans concertation des populations ou des élus.

Récemment, le maire de Griselles Claude Madec-Cléï exprimait dans la presse nationale son impuissance pour mettre fin à un projet éolien sur sa commune. Nous déplorons plusieurs situations comparables en Centre – Val de Loire.

La Loi permet aujourd'hui aux entreprises d'éoliennes de négocier avec des propriétaires terriens et de valider leurs projets par un préfet non élu par la population et des juridictions sans lien direct avec le territoire intéressé.

Ce vœu n'a pas pour objectif de débattre sur la pertinence écologique, énergétique et économique des éoliennes, mais de mettre fin à un mépris démocratique pour les élus et les habitants ruraux concernés directement par les projets éoliens.

Dans un contexte de forte abstention et de désintérêt de la population pour les scrutins intermédiaires, nous souhaitons redonner un pouvoir légitime aux élus locaux et respecter nos déclarations de campagne.

C'est avec le même objectif que le sénateur (LR) Étienne Blanc a proposé l'amendement 860 voté par le Sénat qui permet un droit de veto aux conseils municipaux et la prise en compte de référendums locaux.

Par ces motifs :

Le conseil régional du Centre-Val de Loire réuni aujourd'hui 23 juillet 2021 en séance plénière :

- s'oppose à tout projet d'implantation d'éoliennes sans l'accord préalable du conseil municipal de la commune, des maires des communes situées à moins de 3km des sites d'implantation prévus et de la majorité de la population municipale consultée par un référendum.
- demande au Gouvernement de soutenir l'amendement 860 voté par le Sénat afin que les projets éoliens ne soient plus réalisés sans l'accord du conseil municipal des communes concernées par un projet d'implantation.